



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°4 publié le 15/09/2026

Réunion du 14 septembre 2026

TRESORERIE : RELEVÉ 1

Nous vous invitons à consulter, sur « Footclubs », l'état de votre compte arrêté au 30 juin 2026 et à régler le montant indiqué avant le 30 septembre 2026.

Pour vérifier le montant, connectez-vous sur « Footclubs », **saison 2025/26**, menu Organisation - « Etat du compte » ; puis dans la colonne « solde en comptabilité », cliquez sur la somme correspondant à la ligne District de la Loire.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement automatique, le solde dû sera directement prélevé le 30 septembre, sur la base de la situation de votre compte au 30 juin.

Un courrier vous a également été adressé sur la messagerie officielle du club précisant le solde de votre compte à cette date, ainsi que les modalités de règlement correspondantes. Pour les virements, pensez à **indiquer le numéro d'affiliation de votre club en référence du virement**.

Pour les clubs souhaitant passer au prélèvement automatique pour les relevés, merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat (district@loire.fff.fr).

Afin d'assurer un traitement plus rapide et plus efficace de vos demandes, nous vous remercions de respecter les consignes suivantes :

Le signataire du mail doit systématiquement être identifié dans toutes vos demandes

Les échanges doivent être réalisés **à partir de l'adresse officielle du club** : numero@laurafoot.net

Merci de veiller à ce que les numéros de téléphone des membres du bureau de votre club (Président, Secrétaire, Correspondant) soient renseignés comme **diffusables** dans « Footclubs ».

COUPE DE FRANCE « CREDIT AGRICOLE »

Tirage au sort du 4^{ème} tour :

Les représentants des clubs qualifiés sont invités à assister (inscription obligatoire sur le site internet de la LAuRAFoot) au tirage au sort du 4^{ème} tour qui se déroulera, avec la remise des équipements (maillots, shorts, chaussettes) offerts par les partenaires de l'épreuve, le **mercredi 16 septembre à 18h30, au siège du « Crédit Agricole Centre Est », à Champagne-au-Mont-d'Or (69410)**. Le tirage sera à suivre en direct sur notre site Internet.

RAPPEL

A compter du 3^{ème} tour, les remplacements multiples sont formellement interdits.

5 remplacements possibles en 3 séquences (arrêts de jeu). Les remplacements effectués durant la mi-temps n'entrent pas dans le décompte des séquences ; lorsque les deux équipes effectuent des remplacements en même temps, cela compte pour 1 séquence pour chaque équipe. Les joueurs remplacés ne peuvent plus participer à la rencontre.

Les clubs peuvent faire figurer **16 joueurs sur la feuille de match** dès le premier tour, les joueurs débutant la rencontre devant être numérotés de 1 à 11, et les remplaçants de 12 à 16. Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.

Le carton blanc ne doit pas être utilisé en Coupe de France « Crédit Agricole »

Utilisation de la FMI obligatoire. **En cas de problème avec la FMI, une feuille de match papier sera utilisée.** Le club recevant transmettra le résultat par mail au service « compétitions » dès la fin de la rencontre, et la feuille de match papier est à envoyer pour le lundi 8h, à l'adresse mail suivante : competitions@laurafoot.fff.fr

Les frais de déplacement et l'indemnité de préparation des arbitres ne doivent plus être réglés par le club. La Ligue répercutera ensuite au club recevant, après péréquation. Les arbitres ne perçoivent plus aucune somme le jour de la rencontre (dispositif identique aux championnats régionaux).

« BONUS EXPLOIT »

L'édition 2026/27 de la Coupe de France « Crédit Agricole » marque la mise en place par la FFF d'une nouvelle dotation pour les clubs amateurs. Son nom, le « **bonus exploit** »

Cette dotation est attribuée tout au long de la phase régionale (du 1^{er} au 6^{ème} tour) à tous les clubs, du niveau « District » au National 2, qui réussissent à éliminer un adversaire évoluant au moins deux divisions au-dessus. Elle prend la forme d'un bon d'achat « Nike » destiné à équiper les clubs en matériels. Son montant dépend du nombre de clubs bénéficiaires, dans le cadre d'une enveloppe globale définie pour chaque tour (voir ci-dessous).



MÉCANIQUE

- Détermination d'une enveloppe fixe par tour.
- Le montant alloué à chaque club dépend donc du nombre de clubs bénéficiaires ayant réussi à éliminer un club se situant 2 divisions ou plus sur les tours listés ci-contre
- Un club peut recevoir plusieurs bons d'achat s'il réalise plusieurs exploits au cours de son parcours.

1 ^{er} tour	Enveloppe de 135 000 euros
2 ^{ème} tour	Enveloppe 185 000 euros
3 ^{ème} tour	Enveloppe 165 000 euros
4 ^{ème} tour	Enveloppe 105 000 euros
5 ^{ème} tour	Enveloppe 60 000 euros
6 ^{ème} tour	Enveloppe 30 000 euros
Total	680 000 euros

« Nous souhaitons que l'édition 2026/27 valorise davantage encore les performances et les exploits **des petits clubs** face aux plus grands, que lorsque **les petits battent les gros, ils en tirent un certain nombre d'avantages, matériels ou financiers.** Notre ambition est de faire briller la Coupe de France « Crédit Agricole » à tous les niveaux ».

Philippe DIALLO, président de la FFF